



## AVIS PUBLIC

---

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée greffière de la susdite Municipalité aux personnes intéressées que :

le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie a procédé en date du 5 juin 2017 à l'adoption du règlement numéro 150-12-2017 intitulé : *Règlement modifiant le règlement relatif au stationnement et à la circulation.*

Toute personne désirant obtenir une copie de ce règlement ou le consulter peut le faire pendant les heures normales d'ouverture de bureau, à l'hôtel de ville sis au 1370, rue Notre-Dame à Lavaltrie.

Ce règlement entre en vigueur suivant les dispositions de la loi.

Donné à Ville de Lavaltrie ce 14<sup>e</sup> jour du mois de juin deux mille dix-sept.

---

Madeleine Barbeau, greffière